

# Campagne 2023-2024 d'attribution de subventions de l'INSHS du CNRS

## aux revues scientifiques :

### critères de bonnes pratiques éditoriales et de Science ouverte<sup>1</sup>

INDISPENSABLE	FORTEMENT RECOMMANDÉ	SOUHAITÉ
<b>A – Qualité et transparence de la présentation de la revue</b>		
A1.a. Affichage public clair et détaillé de la ligne éditoriale de la revue (objectifs, thématique et/ou public visé), ainsi que des différentes politiques de la revue (politiques de publication, de libre accès, d'archivage, de pré-archivage, d'intégrité scientifique ou d'accessibilité des contenus et des interfaces pour les publics empêchés...).	A1.b. Les politiques de libre accès et d'archivage sont référencées sur le site SHERPA/RoMEO.	
A2. Définition et affichage public de la composition et du mode de constitution des différentes instances éditoriales (comité de rédaction, comité de lecture, etc.) avec affiliations des membres et fonctions exercées.		
A3. Identification des auteurs et des contributeurs : affichage de l'affiliation développée de chaque auteur/contributeur.		
A4. Affichage public clair et détaillé de recommandations aux auteurs (consignes aux auteurs en ligne sur le site de la revue, mise à disposition de feuilles de styles...).		
	A5. Affichage public de la politique de licences, ainsi que du cadre contractuel établi avec les auteurs (cf. G3.a.).	

<sup>1</sup> Cette grille de critères est élaborée par l'InSHS et est inspirée de celles déjà employées pour ses précédentes campagnes (2017 et 2020, notamment). Elle s'appuie entre autres sur les grilles Latindex et DOAJ. Elle intègre les objectifs de la Feuille de route Science ouverte du CNRS de novembre 2019 ; reprend des recommandations aux éditeurs de la déclaration de la San Francisco sur l'évaluation de la recherche DORA signée par le CNRS en 2018 et plusieurs items issus des critères d'exemplarité pour les contenus éditoriaux publiés par le Comité pour l'édition scientifique ouverte en avril 2019.

## B – Caractéristiques des articles publiés

B1. Publication à destination des communautés scientifiques de travaux originaux de recherche.		
B2. Ancienneté de 1 à 2 ans (4 à 6 numéros minimum).		
	B3. Mention et respect de la périodicité de la publication (revue paraissant l'année de sa tomaison).	
B4.a. Production de données et de métadonnées normées, structurées, documentées, valides, facilement accessibles et interopérables.	B4.b. Recours à une chaîne d'édition structurée multi-supports (par exemple : Métopes).	B4.c. Les données et métadonnées produites sont ouvertes (cf. G3). Diffusion ouverte des données de la recherche associées à la publication lorsque le cadre légal le permet.
B5. La revue affiche au moins 50 % d'auteurs externes à l'entité éditrice ( <i>i. e.</i> , externes à l'institution – université, institut de recherche <sup>2</sup> – le laboratoire ou l'association éditrice de la revue), externes aux comités éditoriaux et aux instances dirigeantes de la revue.		

## C – Qualité de l'organisation et ouverture des procédures éditoriales

C1.a. Ouverture et pluralisme des instances éditoriales sur plusieurs organismes, thématiques, nationalités : présence de chercheurs venus d'institutions distinctes et représentant des courants de pensée différents (en évitant la présence de plus d'un tiers de membres d'une même institution <small>Erreur ! Signet non défini.</small> ).		C1.b. Application du principe de parité homme/femme au sein des instances de la revue.
C2.a. Fonctionnement et renouvellement régulier des instances éditoriales : le rédacteur ou la rédactrice en chef de la revue doit également disposer d'un mandat de 4 à 5 ans, renouvelable une fois.	C2.b. Tous les membres des instances de la revue disposent de mandats à durée limitée.	
C3. La revue a mis en place une licence CC-by ou des contrats d'auteurs formalisés (cf. G3.b.).		
		C4. Délai de réponse aux auteurs et délai de publication raisonnables (4 mois pour l'évaluation et 6 à 12 mois pour la publication).
	C5. Politique d'archivage numérique.	

<sup>2</sup> Hors CNRS.

<b>D – Processus d'évaluation</b>		
D1.a. Sélection et évaluation des contenus scientifiques assurés par les pairs.	D1.b. La procédure d'examen est en double aveugle (les experts sont anonymisés vis-à-vis des auteurs et réciproquement ou est ouverte ( <i>Open Peer Review</i> ) ; elle fait appel à au moins deux experts.	D1.c. Expérimentation de formes innovantes d'évaluation ouverte.
	D2.a. Expertise extérieure à l'entité éditrice et/ou à l'éditeur : pour chaque article évalué, au moins un expert n'appartenant à aucune des instances de la revue est sollicité. Une grille d'expertise est mise à disposition des experts.	D2.b. La grille d'expertise est affichée sur le site de la revue ; le nom des experts est publié annuellement sur le site de la revue.
	D3.a. Le processus d'évaluation et les critères utilisés sont publiés sur le site de la revue.	D3.b. Des informations sur le taux de rejet sont affichées publiquement sur le site de la revue ; les dates de réception et d'acceptation sont affichées sur les articles publiés.
	D4. Un rapport est envoyé aux auteurs sous une forme originale ou synthétisée.	
	D5. Existence de procédures de contrôle de l'intégrité scientifique (détection du plagiat, etc.).	
<b>E – Diffusion et visibilité</b>		
E1. Diffusion numérique en texte intégral sur des plates-formes nationales ou locales pour les années les plus récentes <sup>3</sup> . Pas de diffusion numérique entièrement payante ou hybride (payante ou gratuite en fonction des articles). Absence d'APC <sup>4</sup> .		
	E2. Importance de la diffusion : nombre d'abonnement papier et/ou de téléchargements et visites des sites/portails.	
	E3. Nombre d'articles « spontanés » reçus.	
E4a. Qualité du signalement et du référencement : présence de la revue dans les bases de données généralistes et non propriétaires comme Mir@bel.	E4b. Qualité du signalement et du référencement : présence de la revue dans les bases de données généralistes et non propriétaires comme le DOAJ.	E4c. Qualité du référencement : présence de la revue dans les bases de données généralistes ou thématiques (commerciales ou non), catalogues ou

<sup>3</sup> Plates-formes nationales comme OpenEdition, CAIRN ou locales comme une pépinière de revues, la pépinière de revue étant entendue comme un service local en deux volets proposé aux revues, qu'elles soient destinées à rejoindre ensuite une plate-forme nationale ou non. Elle leur offre un hébergement sur serveur sous un CMS déterminé, ainsi qu'un accompagnement doublé d'un conseil éditorial professionnel personnalisé vers la Science ouverte en édition structurée.

<sup>4</sup> APC = « Article Processing Charges ». Frais exigés par les éditeurs aux auteurs pour pouvoir être publiés.

		répertoires, systèmes d'information ouverts ou disciplinaires.
E5. Utilisation d'identifiants uniques pérennes (par exemple, DOI) attribués à chaque unité éditoriale.		
E6. Acceptation d'articles ayant préalablement fait l'objet de dépôts et/ou d'une évaluation « pre-prints » en archive ouverte.		

### F – Dimension internationale

F1. Ouverture internationale dans la composition des instances de la revue.		
	F2. Proportion d'auteurs étrangers et d'articles en langue étrangère.	
F3. Présence des résumés, mots-clés et sommaires en plusieurs langues (bilingues <i>a minima</i> ).		
	F4. Version bilingue du site web, des interfaces de publication des portails de diffusion et des contenus.	
		F5. Utilisation d'ORCID pour l'identification des auteurs.

### G – Politique de Science ouverte

G1.a. Accès ouvert après un délai de type « barrière mobile » le plus court possible (pas plus de 1 an).	G1.b. Accès ouvert complet et immédiat. En cas de barrière mobile, un processus de transition est programmé.	
G2.a. Définition et affichage public d'une politique de dépôt en archive ouverte, a minima selon les conditions de la loi numérique de 2016.	G2.b. Si la revue n'est pas en accès libre et immédiat, elle autorise le dépôt immédiat en archives ouvertes de ses articles issus de recherches financées par les organismes de financement nationaux et européens (Plan S).	G2.c. La revue encourage et/ou aide le dépôt des articles dans une archive ouverte, a minima dans les conditions de la loi numérique de 2016, si possible au-delà (version dite « Version of Record » ou « éditeur »).
G3.a. Recours à la licence la plus ouverte possible (Creative Commons Attribution CC-BY de préférence).	G3.b. Conservation par l'auteur de tous ses droits sans cession exclusive à l'éditeur ou à un tiers.	
G4. Absence de facteur d'impact.		
		G5. Affichage d'une politique de publication de données sous la forme de « data papers » ou sous la forme de dépôt conjoint publications/données.